

Je demande ma Première carte professionnelle MARCHAND DE LISTES

Attention ! La mention « marchand de listes » n'est pas cumulable, avec certaines mentions des activités de la loi Hoguet :

- ✓ Transaction sur immeuble et fonds de commerce,
- ✓ Gestion immobilière
- ✓ Syndic.

Formulaire

- [Formulaire de demande de carte professionnelle](#)
- [Notice de remplissage](#)

Pièces justificatives

- [Liste des pièces à fournir](#)

Attention : Pour une société, TOUS les représentants légaux et statutaires mentionnés sur le KBIS doivent remplir les conditions d'aptitude professionnelle et de moralité (alinéa 3 de l'article 10 du décret du 20 juillet 1972).

Coût

Le montant de la redevance est de 160 €

Chèque à l'ordre de la CCIAMP, espèces ou virement bancaire*.

***Paiement par virement bancaire (nous contacter sur formalites@ccimp.com)**


Expédition du dossier

Deux solutions :


☞ Soit directement à l'accueil du Palais de la CCIAMP ou dans une de nos antennes :

- 📍 Palais de la Bourse – Marseille (lien <https://www.ccimp.com/lieux/palais-bourse>)
- 📍 Boutique Aix-en-Provence (lien <https://www.ccimp.com/lieux/boutique-aix-en-provence>)
- 📍 Boutique Salon-de-Provence (lien <https://www.ccimp.com/lieux/boutique-salon-provence>)
- 📍 Hôtel des PME Martigues/FOS (lien <https://www.ccimp.com/lieux/hotel-pme-martiguesfos>)

☞ Soit par courrier à l'adresse suivante :

 **CCI Aix Marseille Provence (CCIAMP)**
Centre de Formalités des Professions Immobilières
Palais de la bourse

9 la canebière
13001 Marseille

 Si vous avez des questions vous pouvez nous contacter à l'adresse mail
formalites@ccimp.com